

Communiqué du 19 juin 2006

Note liminaire :

CeQuOnEnPense prend aujourd'hui une initiative importante et très grave. Très grave car nous allons aborder un sujet qui fait mal. Cette démarche paraît aujourd'hui indispensable, utile, nécessaire pour le bien de tous.

Il s'agit de **grouper de façon unitaire et structurée tous les témoignages directs et indirects sur le 5 juillet 1962.**

Ce document présente en détail cette initiative.

Pourquoi cette initiative ?

Alors qu'il existe différentes présentations, groupements ou travaux collectifs sur le sujet, ***il n'existe pas de documents ou d'entités qui constituent un ensemble cohérent, juridiquement valable, opposable à tout détracteur et disponible collectivement pour ceux qui auront la qualité (sera défini plus loin) de s'en servir.***

Un outil qui permette de **prouver aux historiens qu'ils ont oublié quelque chose**, un document qui regroupe de façon indiscutable les éléments relatifs à cette tragédie pour un usage juridique unitaire et/ou global, au plan national ou international.

CeQuOnEnPense prend cette initiative mais ce sera le **COMEVIFA** (Conservatoire de la Mémoire Vivante des Français d'Algérie) qui en sera le dépositaire et le garant.

Comment cette initiative ?

Il convient de ménager les susceptibilités :

- D'une part y joindre et en tout cas le proposer, tous celles et ceux qui ont déjà travaillé sur le sujet et qui pourraient ainsi regrouper leurs travaux individuels,
- D'autre part, assurer une diffusion par différents moyens de ce document ci au plan grand nombre, pour EXPOSER et PRÉCISER à quoi le recueil va servir.

Les objectifs du Recueil :

1. Regrouper quantitativement et qualitativement le plus, de témoignages de familles de disparus et de témoins oculaires ou de sachants (par divers moyens : militaires, corps constitués, etc.) qu'ils soient français ou algériens ou d'autres nationalités.
2. Assurer différents statuts aux déposants de témoignages, comme l'anonymat total (notamment pour les témoignages algériens) et différents degrés de confidentialité afin de préserver leur tranquillité.
3. Constituer un document global récapitulatif avec des éléments de nature à retracer les événements de cette journée de la façon la plus précise et détaillée possibles, de telle façon que **ce Recueil devienne un document de référence** sur la question et qu'il soit inattaquable tant au plan de **sa précision que de son exactitude**.
4. Mettre à disposition ce recueil pour tout intervenant qui sera agréé. Un utilisateur agréé étant :
 - a. Un avocat,
 - b. un juge d'une institution judiciaire,
 - c. un enquêteur officiel représentant un organe national ou international,
 - d. un historien professionnel.

Ceci afin de garantir aux déposants un certain niveau de confidentialité tel que le sujet le réclame.

Structure des témoignages :

Cas de famille de disparus :

- Etat civil du déposant
- Lien de parenté (ou non) avec la ou les victimes,
- Fonctions à l'époque, métier ou activité,
- Déclaration de disparition ou acte le certifiant (Croix Rouge, Ministères, Gendarmerie, Armée, etc.),
- Identité complète de la ou les victimes,
- Activité professionnelle de la ou les victimes,
- Tout élément permettant de reconstituer son emploi du temps ou la dernière personne qui l'a vu,
- Toute indication de nature à permettre de situer dans le temps et dans l'espace la zone de disparition.

Cas de témoignage oculaire :

- Etat civil du déposant
- Fonctions à l'époque, métier ou activité,
- Toute indication de nature à permettre de situer dans le temps et dans l'espace la zone de disparition.

Dans tous les cas, les déposants donneront mandat à CeQuOnEnPense (ou aux personnes missionnées par) pour déposer toute demande :

- soit de renseignements,
- soit de demandes de photos,
- ou tout autre démarche de nature à permettre l'accès à des archives publiques ou privées, restreintes ou limitées.

Les obligations naturelles des ayant droits étant reportées sur CeQuOnEnPense.

Le recueil et l'analyse de cet ensemble en recoupement avec les autres données disponibles (livres, publications diverses, etc.) devrait permettre à la fois la quantification contradictoire et autant que possible la qualification des faits.

CeQuOnEnPense sera le garant de l'intégrité de ce travail en sollicitant toutes les compétences nécessaires.

Une fois ce travail terminé, le document allégé (pas de noms de déposants ni de victimes – sauf si déjà publiés) sera diffusé partout et notamment auprès de toutes les institutions significatives.

A partir de ce moment là, le document sera confié au COMEVIFA qui en assurera la garde, la protection et les diffusions restreintes prévues ci avant.

Les méthodes :

Comme le document prévu devra être irréprochable quant à sa création et à son analyse, les méthodes les plus fiables et contradictoires devront être utilisées.

S'inspirant des meilleures pratiques des historiens professionnels et des méthodes « qualité » ISO 9000 et suite, chacun des points de cette « enquête publique » sera soumise à un processus de validation et le plus exhaustif possible.

Les croisements de témoignages permettront eux aussi de valider chaque étape de la méthodologie.

Il n'est pas exclu que CeQuOnEnPense ait recours aux services d'un bureau de contrôle (ex : BVQI VERITAS – pas l'association, le bureau de contrôle !) pour certifier ses travaux.

Ceci le rendra opposable à tous dans sa forme finale.

Cette enquête reconstituera la journée du 5 juillet 1962.

Conclusion :

Ce projet est dans sa phase de lancement et il fait appel à toutes les bonnes volontés. Un chiffrage des coûts est en cours afin de dessiner la faisabilité par étape et selon les moyens présentés.

Toutes les collaborations seront citées dans le document (sauf celles soumises à secret).

Marc MORA – juin 2006 pour CeQuOnEnPense.

Diffusion élargie